Nations Unies A/CONF.216/INF/1

RIO+20
Conférence des Nations Unies
sur le développement durable

Distr. générale
2 mai 2012
Français
Original : anglais

Rio de Janeiro, Brésil
20-22 juin 2012

Renseignements à l'intention des participants

Note du Secrétariat

I. Généralités

1. Dans sa résolution 64/236, l'Assemblée générale a décidé d'organiser la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. La Conférence a pour objet de renouveler l'engagement politique en faveur du développement durable, d'évaluer les progrès accomplis et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des documents issus des grands sommets sur le développement durable, et de faire face aux problèmes présents et futurs. Dans sa résolution 66/197, l'Assemblée a arrêté les modalités de la Conférence.

II. Dates et lieu de la Conférence

2. En application de la résolution 66/197 de l'Assemblée générale, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20) se tiendra du 20 au 22 juin au Centre de conférences Riocentro, à Rio de Janeiro (Brésil).

3. La Conférence sera précédée de la troisième session du Comité préparatoire, qui se tiendra du 13 au 15 juin 2012, également au Riocentro. Le projet de programme de travail de la troisième session du Comité préparatoire est affiché sur le site Web de la Conférence Rio+20 (www.uncsd2012.org/rio20/).

4. Le Centre de conférences Riocentro est situé à Barra da Tijuca, à environ 50 minutes du centre de Rio de Janeiro par l'autoroute et à 40 minutes de l'aéroport international de Rio de Janeiro. L'adresse du Centre de conférences Riocentro est la suivante :

Avenida Salvador Allende 6555
Barra da Tijuca
Rio de Janeiro
Brésil

12-32813 (F) 160512 290512

Merci de recycler

III. Secrétariat de la Conférence

5. Le Secrétaire général de la Conférence est M. Sha Zukang, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. Il est épaulé par deux Coordonnateurs exécutifs, M^me^ Elizabeth Thompson et M. Brice Lalonde. Le secrétariat de la Conférence peut être contacté par courrier électronique à l'adresse suivante : uncsd2012@un.org. Vous trouverez également un complément d'information sur le site Web Rio+20.

6. Le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, M. Shaaban M. Shaaban, sera Secrétaire de la Conférence et le Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences sera Secrétaire adjoint de la Conférence.

IV. Ouverture de la Conférence et attribution des places

7. La séance plénière d'ouverture de la Conférence, qui commencera à 10 heures le mercredi 20 juin, dans la salle des séances plénières (Pavillon 5 du Centre de conférences), portera sur les questions de procédure et d'organisation, y compris l'adoption du règlement intérieur et de l'ordre du jour de la Conférence, l'élection de son président et des membres du bureau, la création d'une grande commission, la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs, les mécanismes d'établissement du rapport de la Conférence et les questions diverses. Le Président du Conseil économique et social et les neuf grands groupes feront des déclarations à la séance plénière.

8. La cérémonie d'ouverture de la Conférence aura lieu à 15 heures le mercredi 20 juin, dans la salle des séances plénières. Le Président de la Conférence, le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de la Conférence y feront des déclarations.

9. À l'ouverture de la Conférence et à toutes les séances plénières qui suivront, chaque délégation se verra attribuer six places : trois à la table et trois derrière. Des sièges seront attribués aux autres participants à la Conférence.

10. Aux réunions des organes subsidiaires de la Conférence, chaque délégation se verra attribuer deux places : une à la table et une derrière.

V. Ordre du jour et programme de travail

11. L'ordre du jour provisoire, l'organisation des travaux et le règlement intérieur seront publiés en temps utile et affichés sur le portail de la Plate-forme intégrée d'écopublication dématérialisée (http://papersmart.un.org) dans un format accessible pour tous et sur le site Web Rio+20.

12. Les séances plénières du matin de la troisième session du Comité préparatoire et de la Conférence se tiendront de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi, de 15 heures à 18 heures. Les séances du soir se tiendront, le cas échéant, à partir de 18 heures.

13. Le programme des séances sera publié au Journal des Nations Unies où les activités quotidiennes seront annoncées et où figureront des renseignements comme le titre, les horaires et les lieux des réunions, les points de l'ordre du jour à examiner et la documentation.

14. La liste des orateurs des séances plénières sera établie par tirage au sort. La durée des déclarations sera limitée à cinq minutes. Des précisions concernant la liste des orateurs seront communiquées aux États Membres par le Secrétariat à la fin janvier 2012.

15. Outre les débats qui se tiendront en séance plénière et les réunions des organes subsidiaires, la Conférence consistera également en quatre tables rondes de haut niveau consécutives, des réunions parallèles, dont un forum sur les partenariats, et des centres de formation, ainsi que des manifestations spéciales.

16. Les quatre tables rondes de haut niveau auront pour thème commun les perspectives de mise en œuvre des résultats attendus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et se tiendront en parallèle des séances plénières, comme suit : mercredi 20 juin 2012, de 16 h 30 à 19 h 30; jeudi 21 juin 2012, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures; vendredi 22 juin 2012, de 10 heures à 13 heures.

17. Chaque table ronde aura deux coprésidents et un rapporteur désignés par le Président de la Conférence parmi les chefs d'État ou de gouvernement et les ministres qui assisteront à la Conférence, conformément au principe de la répartition géographique équitable. Chacune disposera de 70 places : jusqu'à 50 places pour les délégations et au moins 20 pour les autres participants (représentants des observateurs, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales accréditées, et des grands groupes). Les États Membres et les autres participants sont invités à se faire représenter aux tables rondes au plus haut rang possible.

18. Les participants seront invités par le Secrétariat à s'inscrire à l'avance à l'une des tables rondes. La date d'ouverture des inscriptions sera annoncée dans le Journal des Nations Unies.

19. Les États, observateurs, organismes des Nations Unies ou d'autres organisations intergouvernementales accréditées ou représentants d'un grand groupe ne peuvent participer qu'à une table ronde. Chaque participant peut être accompagné par un conseiller.

VI. Demandes de réunions

20. Dans les limites des installations et des services disponibles, tout sera mis en œuvre pour que les groupes régionaux et d'autres grands groupes d'États Membres puissent tenir des réunions et pour que des réunions informelles ou bilatérales puissent être tenues. Les demandes, autres que celles qui concernent les manifestations parallèles évoquées à la section XVIII ci-après, doivent être adressées par voie électronique à emeetsm@un.org (préciser « Rio +20 : [titre de la réunion] » dans le champ « objet »).

Réunions bilatérales

21. Pour les réunions bilatérales entre États Membres au niveau des chefs d'État ou de gouvernement ou au niveau ministériel, 10 salles pouvant accueillir chacune huit participants au maximum seront mises à disposition dans le Pavillon 5 du Riocentro. Les demandes concernant les réunions bilatérales doivent être adressées à icms.un.org, suivant la procédure en vigueur au Siège à New York. La confirmation de l'attribution de la salle de réunion sera adressée la veille de la réunion. Pour éviter que la salle soit réservée deux fois, seule la délégation qui propose la réunion bilatérale doit présenter la demande. Les réservations seront acceptées pour une durée de réunion de 20 minutes. Il faut absolument que soient précisées la date et l'heure de chaque réunion et que le nom de l'autre délégation participant à la réunion bilatérale figure dans la demande. Tout sera mis en œuvre pour que les délégations puissent tenir leurs réunions consécutives dans la même salle.

VII. Interprétation

22. Les six langues officielles de la Conférence sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Les déclarations faites en séance plénière, aux réunions des organes subsidiaires de la Conférence et aux quatre tables rondes de haut niveau seront interprétées dans les langues officielles. L'interprétation sera assurée en anglais et en français pour les conférences de presse. Si les débats se prolongent au-delà de la durée prévue ou si des services d'interprétation sont nécessaires pour les réunions des groupes régionaux ou d'autres grands groupes d'États Membres et pour les réunions bilatérales, des aménagements pourront être apportés en fonction de la disponibilité des services d'interprétation.

23. Les déclarations prononcées dans l'une des six langues officielles de la Conférence seront interprétées dans les cinq autres. Tout représentant peut prendre la parole dans une langue autre que les langues officielles. Dans ce cas, il fera lui même le nécessaire pour que son intervention soit interprétée ou traduite dans une des six langues. L'interprétation ou la traduction dans une des langues officielles sera considérée par le Secrétariat comme le texte officiel de la déclaration à partir duquel les interprètes de l'ONU donneront une interprétation dans les cinq autres langues officielles.

VIII. Documentation

24. La Conférence bénéficiera de services d'information et de documentation fournis par le secrétariat de la Plate-forme intégrée d'écopublication dématérialisée et le portail de la Plate-forme (http://papersmart.un.org). La documentation de la Conférence sera publiée au format numérique et dans un format accessible sur le site de la Conférence, en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. Les participants pourront également demander une version papier des documents grâce au service d'impression à la demande proposé par les guichets de la Plate-forme. Les services d'impression à la demande seront également disponibles en braille aux guichets de la Plate-forme ou en s'adressant à PaperSmart@un.org en prenant soin de préciser la langue. Des guichets de la Plate-forme seront situés en divers endroits dans les pavillons et dans certaines salles de conférence. Pour tout complément

d'information, veuillez contacter le secrétariat de la Plate-forme à l'adresse suivante : PaperSmart@un.org.

Distribution du texte des déclarations

25. Les délégations et les participants inscrits sur la liste des orateurs qui souhaitent faire distribuer leurs déclarations en séance plénière sont priés d'envoyer, dès que possible et au moins deux heures avant l'heure à laquelle il est prévu qu'ils prennent la parole, par courrier électronique adressé à PaperSmart@un.org, le texte qui sera téléchargé sur le portail de la Plate-forme intégrée d'écopublication dématérialisée. Une version papier de la déclaration peut également être remise au guichet de la Plate-forme situé dans la salle de conférence afin qu'elle soit affichée sur le portail et qu'elle puisse servir aux services d'interprétation. Les déclarations seront mises à la disposition des participants uniquement au moment où les délégations les prononceront.

Distribution des documents

26. L'information et la documentation concernant la Conférence seront publiées via la Plate-forme. Le Journal et le programme des séances et des manifestations, les documents, les déclarations et les communiqués de presse pourront être consultés et téléchargés sur le portail (PaperSmart@un.org). Les délégations et les participants sont priés d'apporter leur ordinateur ou appareil portable, y compris leur tablette, aux réunions.

27. La documentation et l'information seront diffusées de diverses manières, dans un format accessible et compatible avec divers appareils portables. Les participants pourront recevoir les documents sur des cartes flash, les consulter sur le portail de la Plate-forme intégrée d'écopublication dématérialisée qui offre un accès Web sécurisé à la documentation et à l'information, ou se procurer une version papier aux guichets de la Plate-forme. Pour avoir accès à la documentation à distribution restreinte, les délégués peuvent adresser un message électronique à PaperSmart@un.org pour obtenir un identifiant.

IX. Accès et accréditation des délégations

Accès des délégations au lieu de la Conférence et aux salles de conférence

28. L'accès au lieu de la Conférence et aux salles de conférence se fera sur présentation d'une carte d'accès à la Conférence en cours de validité délivrée par l'ONU. Les délégués munis d'une carte d'accès devront se soumettre à un contrôle à l'entrée principale du Riocentro. Les chefs d'État ou de gouvernement, les vice-présidents, les princes héritiers et les ministres, ainsi que leurs conjoints, seront exemptés de contrôle.

29. Pour accéder à la salle des séances plénières et aux salles de conférence où se tiendront les tables rondes, du 20 au 22 juin, il faudra être muni d'une carte d'accès secondaire, en plus de la carte d'accès à la Conférence.

Accréditation des délégations (demande de carte d'accès à la Conférence)

Conditions d'accréditation

30. Les cartes d'accès à la Conférence et les cartes d'accès « VIP » seront délivrées selon la procédure suivante :

a) Communication officielle adressée au Service du protocole et de la liaison de l'Organisation des Nations Unies et fournissant une liste agréée des membres de la délégation (nom, titre fonctionnel, pays ou organisation) qui ont besoin d'une carte;

b) Formulaire individuel d'accréditation (SG.6-Rio/2012, disponible au Service du protocole et de la liaison à New York, bureau NL-2058, ou en ligne à l'adresse www.un.int/protocol ou www.uncsd2012.org/rio20/registration.html# registration) dûment rempli pour chaque délégué, y compris les membres du groupe « VIP »;

c) Photographie d'identité en couleur de tous les membres de la délégation, y compris des ministres. Les photographies doivent être récentes, à savoir avoir été prises moins de six mois avant la Conférence. Aucune photographie n'est requise pour les chefs d'État ou de gouvernement, les vice-présidents, les princes héritiers et leurs conjoints. Veuillez consulter les caractéristiques techniques relatives aux photographies (format jpeg uniquement) qui figurent sur le formulaire d'accréditation.

31. Afin d'éviter des retards inutiles, les délégués doivent présenter l'ensemble des pièces demandées. En cas d'omission des photographies d'identité ou des formulaires d'accréditation dûment remplis, les délégués devront faire la queue pour être photographiés au Centre d'accréditation à Rio de Janeiro.

32. Les missions permanentes, les missions d'observation et les bureaux de liaison sont priés de se coordonner avec leur ambassade ou leur consulat général au Brésil pour éviter la double accréditation et la confusion.

33. Les délégués qui ont des besoins particuliers sont priés d'en informer le Gouvernement brésilien par courrier électronique adressé à : rio20.accreditation@itamaraty.gov.br.

34. Une fois la demande examinée et approuvée par le Groupe des accréditations du Service du protocole, les cartes d'accès seront délivrées par le Groupe des cartes d'accès et d'identité de l'ONU et pourront être retirées au Centre d'accréditation situé dans le Pavillon 1 du Riocentro par les représentants des missions permanentes ou des ambassades et consulats généraux. Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ONU ou carte de l'ambassade) devra être présentée pour le retrait des cartes d'accès.

35. Il n'est pas nécessaire de faire une demande d'accréditation distincte pour la troisième session du Comité préparatoire (13 au 15 juin). Les délégués qui souhaitent être accrédités pour la session du Comité préparatoire ou la Conférence (20 au 22 juin), ou les deux, et dont la demande aura été approuvée par le Service du protocole et de la liaison, se verront délivrer une carte d'accès à la Conférence pour la période tout entière, soit du 13 au 22 juin 2012.

36. Les membres de la garde du groupe « VIP » qui participent à la Conférence seront accrédités par le Service de la sécurité et de la sûreté de l'Organisation des Nations Unies qui leur délivrera leur carte d'accès à la Conférence. Veuillez consulter la section XVII ci-après.

37. L'accréditation des représentants des médias sera assurée par le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias (voir sect. XV ci-après).

38. Le Groupe des accréditations du Service du protocole n'accréditera pas les représentants d'organisations non gouvernementales et de la société civile qui souhaitent assister aux manifestations parallèles qui se tiendront en marge de la Conférence. Les représentants d'organisations non gouvernementales et de la société civile qui ne font pas partie de la délégation d'un État Membre ou d'un État observateur devront suivre la procédure d'accréditation décrite à la section XVIII ci-après.

Présentation des demandes d'accréditation

39. Les photographies doivent être envoyées par courrier électronique à protocolphoto@un.org. Seules les photographies seront acceptées à cette adresse. Un message électronique peut contenir plusieurs pièces jointes. Chaque pièce jointe doit consister en une photographie (au format jpeg uniquement; les autres formats ne seront pas admis) où figure le nom complet du participant.

40. Pour faciliter le repérage des photographies, veuillez indiquer dans le champ « objet » UNIQUEMENT le nom du pays, de l'entité ou de l'organisation.

41. Il est fortement conseillé aux missions permanentes, aux missions d'observation et aux bureaux de liaison d'avoir recours à la préaccréditation à New York pour simplifier la procédure et éviter tout désagrément aux délégués à Rio de Janeiro.

42. La préaccréditation aura lieu à New York jusqu'au 30 mai. À partir du 4 juin, les demandes d'accréditation devront être envoyées par télécopie au Groupe des accréditations du Service du protocole à Rio de Janeiro au Riocentro (télécopie : 55 21 2442 9000. Le Groupe des accréditations n'est pas responsable de la perte des documents envoyés par télécopie à ce numéro avant le 4 juin. L'accréditation sur place commencera le 7 juin au Riocentro. La date limite de l'accréditation sur place à Rio de Janeiro est le dimanche **17 juin 2012.**

Préaccréditation (jusqu'au 30 mai 2012 à New York)

43. La préaccréditation peut être effectuée au Service du protocole et de la liaison à New York jusqu'au 30 mai 2012. Toutes les demandes d'accréditation doivent être présentées au Service du protocole et de la liaison à New York (bureau NL-2058) ou par télécopie envoyée au 1 212 963 1921. Une copie de la demande doit également être adressée au Ministère brésilien des relations extérieures à l'adresse suivante : rio20.accreditation@itamaraty.gov.br.

Accréditation sur place (du 7 au 17 juin 2012 à Rio de Janeiro)

44. L'accréditation sur place des représentants d'États Membres ou d'États observateurs, d'organisations intergouvernementales et d'institutions spécialisées sera assurée à Rio de Janeiro du jeudi 7 juin au dimanche 17 juin 2012 par le Groupe de l'accréditation du Service du protocole, au Centre d'accréditation situé

dans le Pavillon 1 du Riocentro. Les demandes d'accréditation peuvent également être présentées par télécopie : 55 21 2442 9000.

45. Les délégués devront produire une lettre officielle où figure la liste agréée des membres de la délégation ou une lettre de créance, accompagnée du formulaire d'accréditation dûment rempli (SG.6-Rio/2012). Une fois que le Groupe de l'accréditation du Service du protocole aura examiné et approuvé leur demande, les représentants ou observateurs munis du bordereau d'accréditation pourront se rendre au bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité de l'ONU situé dans le Centre d'accréditation où ils seront photographiés avant que leur carte d'accès leur soit remise.

Horaires du Groupe de l'accréditation du Service du protocole à Rio de Janeiro

46. Les horaires d'ouverture du Centre d'accréditation situé dans le Pavillon 1 du Riocentro seront les suivants :

7-10 juin	9 heures-18 heures
11-12 juin	9 heures-19 heures
13 juin	8 heures-19 heures
14-17 juin	9 heures-18 heures
18-19 juin	8 heures-20 heures
20 juin	8 heures-19 heures
21 juin	8 heures-18 heures
22 juin	9 heures-15 heures

X. Pouvoirs des représentants

47. Les pouvoirs des représentants et les noms des représentants suppléants et des conseillers doivent être communiqués au Secrétaire général de la Conférence, si possible pas moins de deux semaines avant la date d'ouverture de la Conférence. Toute modification ultérieure à la composition des délégations doit également être communiquée au Secrétaire général de la Conférence. Tous les pouvoirs doivent aussi être adressés au Service du protocole et de la liaison à New York (télécopie : 1 212 963 1921) avant le 30 mai 2012 et au Groupe de l'accréditation du Service du protocole à Rio de Janeiro (télécopie : 55 21 2442 9000) à partir du 4 juin 2012. Les pouvoirs doivent émaner du chef d'État ou de gouvernement ou du Ministre des affaires étrangères.

XI. Liste des participants

48. Le Bureau du Protocole à Rio de Janeiro affichera une liste électronique des participants à la Conférence sur le portail de la Plate-forme intégrée d'écopublication dématérialisée (http://papersmart.un.org). Les missions permanentes, les missions d'observation, les organisations intergouvernementales et les institutions spécialisées sont priées de présenter une liste exhaustive des membres de leur délégation comprenant le titre fonctionnel et la désignation de tous

les délégués au Service du protocole et de la liaison à New York (télécopie : 1 212 963 1921) avant le 30 mai 2012 et au Groupe de l'accréditation du Service du protocole à Rio de Janeiro (télécopie : 55 21 2442 9000) à partir du 4 juin 2012. Si une liste exhaustive n'est pas reçue avant le 17 juin 2012, le Bureau du protocole utilisera l'information consignée dans le formulaire d'accréditation qu'il a reçu.

XII. Participation des organisations intergouvernementales

49. La Conférence est ouverte à la participation des organisations intergouvernementales suivantes :

a) Aux organisations intergouvernementales qui ont reçu de l'Assemblée générale une invitation permanente à participer, en qualité d'observateurs, aux sessions et aux travaux de toutes les conférences internationales organisées sous ses auspices, conformément au règlement intérieur de la Conférence;

b) Aux organisations intergouvernementales que le Conseil économique a autorisées à participer à ses délibérations;

c) Aux organisations intergouvernementales concernées qui ont été accréditées auprès du Sommet mondial pour le développement durable et de la Commission du développement durable;

d) Aux organisations intergouvernementales concernées qui sont accréditées auprès du processus de la Conférence Rio +20.

50. L'accès et l'accréditation des représentants d'organisations intergouvernementales se font suivant les mêmes procédures que celles des États Membres (voir sect. IX ci-dessus).

XIII. Accès et accréditation des institutions spécialisées et organisations apparentées

51. L'accès et l'accréditation des représentants d'institutions spécialisées et d'organisations apparentées se font suivant les mêmes procédures que celles des États Membres (voir sect. IX ci-dessus). Les institutions spécialisées et organisations apparentées sont énumérées à l'annexe I du présent document.

XIV. Participation des représentants des fonds et programmes et autres organismes des Nations Unies

52. Les fonds et programmes et autres organismes des Nations Unies sont invités à communiquer la composition de leur délégation au Secrétaire général de la Conférence. Toute correspondance doit être adressée à M^me^ Federica Pietracci (pietracci@un.org), au plus tard le 31 mai 2012. Les fonds et programmes et autres organismes des Nations Unies sont énumérés à l'annexe II du présent document.

53. Les représentants d'organismes des Nations Unies devront présenter une pièce d'identité officielle (passeport national ou carte d'identité ONU en cours de validité) au bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité de l'ONU situé dans le Centre d'accréditation où ils seront photographiés avant que leur carte d'accès leur soit

remise. Ils pourront retirer leur carte d'accès à la Conférence à Rio de Janeiro, à partir du jeudi 7 juin 2012, au Centre d'accréditation situé dans le Pavillon 1 du Riocentro.

XV. Dispositions et services concernant les médias

Accréditation des représentants des médias et services mis à leur disposition

54. L'accréditation des représentants des médias est strictement réservée aux membres de la presse écrite, aux reporters photo, au personnel de la radio et de la télévision, et aux membres de l'industrie cinématographique, des agences de presse et des médias en ligne qui représentent un organisme établi (des directives complètes figurent sur le site : http://un.org/en/media/accreditation/request.shtml). L'accréditation sera délivrée sur présentation des documents suivants :

a) Lettre d'affectation sur papier à entête officiel d'un organe de presse, signée par le directeur de la publication ou le rédacteur en chef et indiquant le nom du journaliste et la durée de son affectation. La lettre doit être adressée à Isabelle Broyer, Chef du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Département de l'information), sous la forme d'un document numérisé au format jpeg ou pdf envoyé à malu@un.org;

b) Photographie d'identité en couleur de tous les représentants des médias. Les photographies doivent être récentes, à savoir avoir été prises moins de six mois avant la Conférence. Elles doivent être au format jpeg;

c) Formulaire d'accréditation en ligne dûment rempli, qui se trouve à l'adresse : www.un.org/media/accreditation/request/shtml.

55. La date limite de présentation des demandes d'accréditation émanant des médias à New York était le 14 mai 2012.

56. La double accréditation n'est pas autorisée (par exemple, en qualité de représentant de la presse et de délégué ou de représentant de la presse et de représentant d'organisation non gouvernementale).

57. L'accréditation sur place des représentants des médias et de la presse sera assurée à partir du jeudi 7 juin 2012, à la Porte I du Riocentro. Les horaires d'ouverture du bureau sont les suivants :

7-10 juin	9 heures-18 heures
11-12 juin	9 heures-19 heures
13 juin	8 heures-19 heures
14-17 juin	9 heures-18 heures
18-19 juin	8 heures-20 heures
20 juin	8 heures-19 heures
21 juin	8 heures-18 heures
22 juin	9 heures-15 heures

Centre de presse

58. Un centre de presse à l'usage des journalistes accrédités est situé dans le Pavillon 3 du Riocentro. Il est équipé de prises de courant pour ordinateurs portables, de téléphones, de télécopieurs, de télévisions en circuit fermé et d'un guichet de distribution des documents. Le nombre de places réservées aux représentants de la presse écrite dans la salle des séances plénières et dans certaines autres salles sera limité et il faudra être muni d'une carte d'accès secondaire. Celles-ci peuvent être retirées au guichet de liaison avec les médias dans le Pavillon 5. En outre, le nombre de places réservées aux équipes de télévision et aux reporters photo, et le nombre de places réservées aux représentants des médias des délégations officielles seront limités. Veuillez consulter les alertes aux médias où l'information sera mise à jour quotidiennement pendant la Conférence (www.un.org/en/media/accreditation/alert ou via twitter@unmedialiaison).

59. L'information concernant la règlementation relative aux télécommunications au Brésil, qui pourrait intéresser les organismes de radiodiffusion et de télévision, peut être consultée sur le site : www.anatel.gov.br/hotsites/anatelgrandeseventos/en/home/index.html.

60. Les séances plénières, les tables rondes, les conférences de presse et d'autres activités seront retransmises en direct au centre de presse. Des branchements audio et vidéo permettant de capter en direct la couverture des séances plénières, des tables rondes, des conférences de presse et d'autres manifestations seront mis à la disposition des organismes de diffusion qui auront également accès, à titre gracieux, à des installations d'enregistrement.

61. Afin de faire des économies de papier, toute l'information relative à la Conférence sera diffusée via le portail de la Plate-forme intégrée d'écopublication dématérialisée. Le programme des séances, les documents, l'ordre du jour, le texte des déclarations et les communiqués de presse pourront être consultés et téléchargés sur le portail (http://papersmart.un.org). Outre les documents disponibles sur ce portail, des services seront mis en place pour faciliter le téléchargement des documents sur les appareils portables des représentants des médias et proposer l'impression à la demande des documents, si nécessaire pendant la Conférence. Les représentants des médias qui assisteront à la Conférence sont priés d'y apporter leur ordinateur ou appareil portable, y compris leur tablette.

62. Une grande salle sera aménagée pour les points de presse dans le centre de presse, ainsi que d'autres salles annexes plus petites. Pour réserver un créneau de 30 minutes pour un point de presse, veuillez vous adresser à prudhommem@un.org, tél. : 1 917 367 3541.

63. Pour obtenir des dossiers d'information sur la Conférence et les questions qui y seront abordées, veuillez consulter www.uncsd2012.org ou www.un.org/sustainablefuture. Pour tout complément d'information et pour solliciter une interview, veuillez prendre contact avec la Division de la communication stratégique (Département de l'information) au 1 212 963 9495 ou au 1 212 963 6870, ou par courrier électronique adressé à mediainfo@un.org.

64. Le Département de l'information assurera la couverture médiatique complète (presse écrite, télévision, radio, Webcast et informations sur Internet) des réunions de haut niveau en séance plénière, des tables rondes des réunions d'information et des conférences de presse au Riocentro.

Webcast en direct

65. Les services de diffusion sur le Web de l'ONU assureront une couverture en direct et à la demande des réunions en séance plénière, des tables rondes, des points de presse et des conférences de presse (http://www.un.org/webcast) en anglais et dans la langue originale de l'intervenant. Les points de presse et la couverture des journées de dialogue seront disponibles en anglais et en portugais.

XVI. Accès et accréditation des organisations non gouvernementales et des grands groupes

Préinscription

66. Les organisations non gouvernementales et les grands groupes habilités à procéder à une préinscription sont :

a) Ceux qui sont dotés du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, y compris ceux qui sont inscrits sur la liste de la Commission du développement durable; ou

b) Ceux qui sont accrédités auprès du Sommet mondial pour le développement durable.

67. Les organisations non gouvernementales et les grands groupes ainsi que les autres organisations accréditées peuvent préinscrire leurs représentants à la Conférence sur le site Web de Rio +20 à l'adresse suivante : www.uncsd2012.org. La date limite de préinscription a été prolongée jusqu'au 27 mai 2012.

68. Lorsque la préinscription a été faite, chaque représentant reçoit une lettre de confirmation par voie électronique. Cette lettre sert d'invitation officielle à la Conférence et peut être utilisée pour faire une demande de visa pour le Brésil.

69. Une fois la date de préinscription passée, les représentants d'ONG ou de grands groupes non accrédités ne pourront pas s'inscrire sur place. Tous les représentants qui souhaitent participer à la Conférence doivent être préinscrits avant la date limite fixée au 27 mai 2012.

70. Si un représentant d'une organisation accréditée n'est pas en mesure d'assister à la Conférence, il ne peut pas être remplacé par un autre représentant de la même organisation.

Demandes d'accréditation

71. Les organisations non gouvernementales et les grands groupes qui ne sont pas habilités à procéder à une préinscription mais qui souhaitent assister et participer à la Conférence étaient priés de présenter une demande à cet effet au Secrétariat, conformément aux directives affichées sur le site Web de la Conférence. La date limite de présentation des demandes d'accréditation était le 20 février 2012. Les demandes d'accréditation ne sont pas admises après cette date.

Horaires du bureau

72. Le Centre d'accréditation commencera à distribuer les cartes d'accès à la Conférence aux représentants des ONG et des grands groupes préinscrits le 9 juin 2012, dans le Pavillon 1 du Riocentro, aux heures suivantes :

7-10 juin	9 heures-18 heures
11-12 juin	9 heures-19 heures
13 juin	8 heures-19 heures
14-17 juin	9 heures-18 heures
18-19 juin	8 heures-20 heures
20 juin	8 heures-19 heures
21 juin	8 heures-18 heures
22 juin	9 heures-15 heures

73. Les participants préinscrits doivent se présenter au Centre d'accréditation munis de leur lettre de confirmation et d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport, permis de conduire).

Accès au Centre de conférences Riocentro

74. Chaque représentant d'ONG recevra une carte personnelle qui lui donnera accès au Riocentro pour la durée de la Conférence.

75. Les représentants d'ONG et de grands groupes qui ont reçu une carte auront accès au Riocentro. L'accès au Centre de conférences ou à telle ou telle salle de réunion pourra être restreint pour limiter l'affluence et des cartes d'accès secondaires seront distribuées pour certains secteurs, y compris pour la salle des séances plénières située dans le Pavillon 5.

Pavillon des grands groupes

76. Un pavillon et des espaces de travail seront réservés aux ONG et aux grands groupes dans le Centre de conférences Riocentro. Le pavillon sera doté d'un espace de réunion général et de salles de travail plus petites où se tiendront, sur demande, des réunions de travail. Une photocopieuse et quelques ordinateurs seront à la disposition des représentants. Le pavillon sera ouvert aux heures de conférence.

Voyages

77. Les représentants doivent prendre les dispositions nécessaires pour organiser leur voyage au Brésil et leur séjour à Rio de Janeiro. L'ONU n'est pas en mesure d'assumer les frais y relatifs. Des services de navette seront offerts par le Gouvernement brésilien aux représentants des États Membres, des organisations intergouvernementales, des organismes des Nations Unies, des grands groupes et des médias pour faciliter le trajet de l'aéroport à l'hôtel et de l'hôtel au Centre de conférences Riocentro, du 12 au 23 juin 2012. Les représentants sont invités à réserver une chambre dans les meilleurs délais, la Conférence devant accueillir un grand nombre de participants. Tous les représentants qui souhaitent y assister doivent s'assurer de disposer d'une assurance médicale avant leur arrivée.

XVII. Sécurité

Dispositif de sécurité

78. Pendant la Conférence et la troisième session du Comité préparatoire qui la précédera, le Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU assurera, en étroite coopération avec les autorités du pays hôte chargées du maintien de l'ordre, les services de sécurité et de sûreté au Riocentro. Les autorités du pays hôte sont chargées de la sécurité en dehors du Riocentro.

79. L'accès au Riocentro et aux environs sera strictement réservé aux personnes accréditées munies d'une carte d'accès à la Conférence. En raison de la nécessité de renforcer les mesures de sécurité, le port de la carte d'accès à la Conférence est obligatoire. L'accès sera interdit à quiconque n'est pas muni d'une carte d'accès à la Conférence en cours de validité.

80. Les autorités du pays hôte assurent la protection rapprochée des chefs d'État ou de gouvernement, ainsi que celle de certains autres représentants de l'État. Les ambassades des pays concernés à Brasilia sont chargées de mettre au point le dispositif de protection rapprochée avec le Ministère brésilien des relations extérieures.

81. Un secteur situé dans le Pavillon 5 et comprenant la salle des séances plénières et le deuxième étage a été désigné « secteur restreint ». L'accès aux secteurs restreints se fera sur présentation de la carte d'accès secondaire. Le Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU contrôlera l'accès aux secteurs restreints.

82. L'accès au Riocentro sera limité en dehors des horaires de la Conférence établis à la section V ci-dessus. Pour assurer la sécurité et la sûreté de tous les participants, le secrétariat de la Conférence et le Service de la sécurité et de la sûreté se réservent le droit de refuser ou de restreindre l'accès au Riocentro ou à l'un des pavillons et de prier les participants inscrits à la Conférence de quitter les lieux.

Accréditation des agents des services de sécurité nationaux

83. Afin d'éviter des problèmes de dernière minute, tous les gouvernements sont priés de s'assurer que leurs agents de sécurité sont dûment accrédités. Les États souhaiteront peut-être se mettre en relation directement avec le Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU, notamment pour s'entretenir des dispositions relatives à leurs agents de sécurité nationaux.

84. Compte tenu du nombre de chefs d'État ou de gouvernement attendus, les cartes d'accès délivrées aux agents de sécurité nationaux seront limitées à cinq par État Membre.

85. Les demandes de préaccréditation des agents de sécurité nationaux sont à adresser à New York jusqu'au 25 mai 2012, au Capitaine William Ball, au Groupe des services spéciaux, téléphone : 1 212 963 7531, bureau L-0113Q, bâtiment de la bibliothèque Dag Hammarskjöld, ou par courrier électronique : uncsdsecurity@un.org. Le formulaire de demande de carte d'accès à la Conférence pour les agents de la sécurité peut être téléchargé à l'adresse : www.uncsd2012.org/rio20/memberstates.html. À partir du 26 mai, seules les demandes de préaccréditation faites par courrier électronique seront acceptées.

86. À partir du jeudi 7 juin 2012, les demandes d'accréditation des agents de sécurité nationaux sont à adresser au bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité de l'ONU situé dans le Centre d'accréditation dans le Pavillon 1 du Riocentro. Il est rappelé aux États Membres que les demandes d'accréditation sur place sont à présenter au plus tard le dimanche 17 juin 2012. Les cartes d'accès à la Conférence des agents de sécurité nationaux préaccrédités sont à retirer au Centre d'accréditation à compter du 7 juin également.

Accréditation des véhicules

87. L'accréditation des véhicules sera assurée par le Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU et les agents de sécurité du pays hôte. Une lettre officielle est requise pour l'accréditation des véhicules. Les vignettes des véhicules des délégations (États Membres ou États observateurs) seront délivrées au bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité de l'ONU situé dans le Pavillon 1.

Questions diverses

88. La perte d'une carte d'accès à la Conférence doit être signalée au Service de la sécurité et de la sûreté situé dans le Pavillon 1 du Riocentro.

89. Les participants sont exclusivement responsables de leurs effets personnels. Tout bagage ou objet laissé sans surveillance sera saisi pour des raisons de sécurité.

90. Les questions relatives à la sécurité doivent être adressées à : uncsdsecurity@un.org.

XVIII. Manifestations parallèles

91. Des manifestations parallèles organisées par les gouvernements, les grands groupes, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales se tiendront du 13 au 22 juin 2012 au Riocentro. Elles seront coordonnées par le secrétariat de la Conférence. Les participants à la Conférence pourront également organiser des manifestations ailleurs qu'au Riocentro (manifestations hors site), dans plusieurs lieux situés dans la ville de Rio de Janeiro.

92. On trouvera des renseignements concernant les manifestations parallèles sur place au Riocentro, notamment les critères et les directives à l'intention des organisateurs, ainsi qu'un formulaire de demande d'organisation, sur le site Web de la Conférence. Les demandes d'organisation de manifestations parallèles sont à présenter à www.uncsd2012.org/rio20/meetings_sidevents.html.

93. Pour toute question concernant les manifestations parallèles, veuillez adresser un message électronique à side_events@uncsd2012.org. Pour tout renseignement concernant les manifestations parallèles hors site, veuillez contacter le Gouvernement brésilien par voie électronique : rio20.delegacoes@itamaraty.gov.br (gouvernements et organisations intergouvernementales) et rio20.sociedade@ itamaraty.gov.br (grands groupes).

XIX. Visas

94. Un visa peut être exigé pour l'entrée au Brésil. Les intéressés sont invités à s'informer des prescriptions en vigueur auprès des missions diplomatiques ou

consulaires brésiliennes établies dans leur pays. Une liste des missions diplomatiques ou consulaires brésiliennes peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.itamaraty.gov.br/o-ministerio/o-brasil-noexterior.

95. Si un visa est nécessaire, il est vivement recommandé de présenter sa demande le plus rapidement possible (veuillez noter que pour les nationaux de certains pays les visas doivent être utilisés dans les 90 jours suivant la date de leur délivrance).

96. Des visas pourront être délivrés à l'arrivée aux participants accrédités en provenance de pays où il n'y a pas de mission brésilienne. Les questions sur les dispositions à prendre dans ce cas doivent être adressées aux autorités du pays hôte.

97. Les titulaires d'un passeport diplomatique ou officiel délivré par un pays bénéficiant d'une exemption de visa n'ont pas besoin de visa pour entrer au Brésil, à l'exception des titulaires de passeport de Monaco ou de Nouvelle-Zélande.

98. Lorsqu'ils demandent un visa, les membres des délégations doivent présenter une copie de la lettre adressée à l'ONU dans laquelle leur gouvernement (ou organisation internationale) les a désignés membres de la délégation.

99. Les titulaires d'un laissez-passer des Nations Unies sont tenus d'obtenir un visa pour entrer au Brésil.

100. Lorsqu'ils demandent un visa, les représentants des grands groupes doivent présenter la lettre d'invitation dans laquelle l'ONU a confirmé leur préinscription à la Conférence.

101. Pour obtenir un visa, les journalistes qui ne sont pas membres d'une délégation doivent prouver qu'ils entendent assurer la couverture de la Conférence.

XX. Parcs de stationnement

102. Le stationnement dans l'enceinte du Riocentro est strictement réservé aux véhicules accrédités. Les demandes d'accréditation sont à adresser au Service de la sécurité et de la sûreté au Riocentro, à compter du 7 juin 2012. Une lettre officielle est requise pour l'accréditation des véhicules. Les vignettes des véhicules des délégations (États Membres ou États observateurs) seront délivrées au Centre d'accréditation de l'ONU situé dans le Pavillon 1 du Riocentro.

103. En plus, des places de stationnement réservées aux cortèges officiels, jusqu'à quatre places, seront à la disposition des délégations dans le parc de stationnement du Riocentro. Des vignettes spéciales seront délivrées pour les véhicules des chefs de délégations autres que les chefs d'État ou de gouvernement. Les participants sont invités à utiliser autant que possible le service de navette mis en service par le Gouvernement brésilien, ce qui contribuera également à réduire l'empreinte carbone de la Conférence.

104. Chaque organisme des Nations Unies et chaque organisation intergouvernementale accréditée recevra une carte d'accréditation pour un véhicule qui sera autorisé à stationner dans l'enceinte du Riocentro. Une lettre officielle est requise pour l'accréditation des véhicules. Les vignettes seront délivrées au Centre d'accréditation de l'ONU situé dans le Pavillon 1 du Riocentro. Les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales accréditées doivent prendre les mesures nécessaires pour disposer d'un véhicule.

XXI. Moyens de transport

105. Des services de navette seront offerts par le Gouvernement brésilien aux représentants des États Membres, des organisations intergouvernementales, des organismes des Nations Unies, des grands groupes et des médias pour faciliter le trajet de l'aéroport à l'hôtel et de l'hôtel au Riocentro, du 12 au 23 juin 2012. Une carte d'accès à la Conférence en cours de validité sera exigée pour bénéficier de ce service. Pour obtenir une carte d'accès, les pièces d'identité suivantes seront acceptées :

a) Représentants d'États Membres ou d'organisations intergouvernementales : passeport diplomatique, carte d'identité ONU, carte de l'ambassade, lettre de créance officielle ou lettre officielle de participation délivrée par le gouvernement ou l'organisation;

b) Représentants des organismes des Nations Unies : laissez-passer ou carte d'identité de l'ONU;

c) Représentants des grands groupes : pièce d'identité en cours de validité et copie de la lettre où l'ONU confirme l'inscription à la Conférence;

d) Représentants des médias : pièce d'identité en cours de validité et copie du message électronique où l'ONU autorise la participation à la Conférence.

106. Toutes les questions concernant les moyens de transport doivent être adressées par voie électronique à : rio20.transporte@itamaraty.gov.br.

XXII. Services à l'intention des personnes handicapées

107. La Conférence bénéficiera des services d'écopublication dématérialisée et sera accessible aux personnes handicapées. La documentation de la Conférence pourra être consultée sur le portail (http://papersmart.un.org) dans un format accessible par les personnes handicapées.

108. Les séances plénières de la Conférence bénéficieront de services d'interprétation en langage des signes et de sous-titrage en temps réel en anglais et en portugais.

XXIII. Santé

109. Bien que ce ne soit pas obligatoire pour entrer au Brésil, il est recommandé aux participants d'obtenir une assurance médicale avant d'entreprendre le voyage.

110. Bien que ce ne soit pas obligatoire, le Ministère brésilien de la santé recommande à ceux qui se rendent dans le district fédéral et les États ci-après de se faire vacciner contre la fièvre jaune : Acre, Amapá, Amazonas, Bahia, Espírito Santo, Goiás, Maranhão, Mato Grosso, Mato Grosso do Sul, Minas Gerais, Pará, Piauí, Rio Grande do Sul, Rondônia, Roraima, Santa Catarina, São Paulo et Tocantins. Pour être efficace, le vaccin doit être administré 10 jours avant d'entrer dans la zone à risque. Il est valable 10 ans.

111. Le Ministère de la santé recommande également aux personnes se rendant en Amazonie de se faire vacciner contre l'hépatite A. Il importe aussi de consulter la liste des vaccins recommandés par le pays de nationalité ou de résidence.

XXIV. Médicaments

112. Certains médicaments, comme les anti-inflammatoires, les antipyrétiques et les analgésiques, peuvent être achetés dans les pharmacies du pays ou commandés par téléphone. Cependant, certains médicaments, comme les médicaments sur ordonnance, les antibiotiques, les antidépresseurs et autres, ne sont délivrés que sur ordonnance émanant d'un médecin brésilien, qui doit en principe exercer dans l'État où le médicament va être acheté. Il est donc recommandé aux participants d'apporter de leur pays d'origine tout médicament dont ils font un usage continu ou courant, accompagné d'une ordonnance ou d'un justificatif prouvant que le médicament est à usage personnel.

XXV. Monnaie locale

113. Depuis 1994, le real (pluriel : reais) est la monnaie officielle du Brésil. Pour changer de l'argent, rendez-vous dans un bureau de change ou une banque autorisée à échanger des devises.

XXVI. Communications téléphoniques

114. L'indicatif du Brésil est le 55. L'indicatif de Rio de Janeiro est le 21.

XXVII. Électricité et prises de courant

115. Deux voltages sont utilisés au Brésil : 110V et 220V. À Rio de Janeiro, le voltage standard est de 110V mais de nombreux hôtels disposent également de prises 220V. Certains hôtels offrent des adaptateurs pour certaines configurations. Il est recommandé de vérifier le voltage de tout appareil avant de le brancher.

XXVIII. Téléphones portables

116. Avant de partir, il est conseillé de vérifier que votre opérateur téléphonique offre des services d'itinérance au Brésil. À défaut, si vous disposez d'un téléphone non verrouillé, vous pourrez acheter une carte SIM prépayée chez l'un des quatre opérateurs de Rio de Janeiro (Oi, Claro, TIM et Vivo). Après avoir acheté une carte SIM, il vous suffira d'acheter une carte de recharge (à partir de trois reais selon l'opérateur).

XXIX. Climat

117. La ville de Rio de Janeiro est située au nord du Tropique du Capricorne; elle a un climat tropical très humide. En juin, la température oscille généralement entre 18 et 25 °C et peut atteindre 30 ° et le niveau de précipitation est de 53 millimètres.

XXX. Vêtements

118. Le climat étant variable, avec possibilité de pluie, il est recommandé aux participants d'apporter des vêtements légers ainsi que des chaussures et vêtements de pluie. À Rio de Janeiro, le style décontracté est de mise. Il vaut mieux prévoir une veste légère pour les endroits climatisés (hôtels, restaurants, bars et métro).

XXXI. Autres renseignements utiles

119. On trouvera d'autres renseignements utiles sur Rio de Janeiro et le Brésil sur le site Web suivant : http://www.rio20.gov.br/useful_information.

Annexe I

Agence internationale de l’énergie atomique

Banque mondiale

Fonds international de développement agricole

Fonds monétaire international

Organisation de l’aviation civile internationale

Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture

Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires

Organisation internationale du Travail

Organisation maritime internationale

Organisation météorologique mondiale

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Organisation mondiale de la Santé

Organisation mondiale du commerce

Organisation mondiale du tourisme

Organisation pour l’interdiction des armes chimiques

Union internationale des télécommunications

Union postale universelle

Annexe II

Centre du commerce international

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Commission économique pour l'Afrique

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Commission économique pour l'Europe

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

Convention sur la diversité biologique

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Fonds des Nations Unies pour la population

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Office des Nations Unies à Genève

Office des Nations Unies à Nairobi

Office des Nations Unies à Vienne

Programme alimentaire mondial

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Programme des Nations Unies pour le développement

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Université des Nations Unies